

Caisse de Crédit Municipal de Dijon - Rapport annuel relatif à l'activité et à la situation financière de l'établissement - Orientations budgétaires 2007 - Information du Conseil Municipal

Monsieur Guy Gillot, au nom de la commission des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Au cours de sa séance du 26 juin 2006, le Conseil Municipal a examiné le compte financier présenté par la Caisse de Crédit Municipal de Dijon.

Conformément à l'article 2 de la loi n° 92-518 du 15 juin 1992, j'ai l'honneur de vous présenter, aujourd'hui, le rapport annuel relatif à l'activité et à la situation financière de cet établissement.

Au cours de l'année 2005, la Caisse de Crédit Municipal a fait son entrée dans la bancassurance ; la production de prêts personnels est restée difficile bien que les taux d'intérêt soient restés à un niveau très bas et que la concurrence entre établissements de crédit ait entraîné une baisse générale des marges d'intérêt.

Le produit net bancaire de l'établissement s'est ainsi contracté de 7,40 %.

En fin d'exercice, le résultat net distribuable s'est élevé à 1,202 million d'euros dont la quasi-totalité a été reversée au CCAS de la Ville (1,200 M€).

Au 31 décembre 2005, le Crédit Municipal de Dijon affichait un bilan bancaire de 198,378 millions d'euros. Son ratio de solvabilité, rapport entre les fonds propres et les encours de prêts, s'élevait à 43,45 %, quand la norme minimale obligatoire est de 8 %, ce qui traduit une situation financière solide.

En 2006, l'activité est restée, comme les années précédentes, principalement axée sur le prêt personnel et les services bancaires traditionnels aux particuliers.

La situation financière arrêtée au 31 août 2006 qui a été présentée au Conseil d'Orientation et de Surveillance le 4 octobre 2006 laisse apparaître un résultat net d'impôts de 788 000 €.

Pour l'année 2007, les orientations budgétaires qui ont été définies par le Conseil d'Orientation et de Surveillance, le 4 octobre dernier, sont les suivantes :

- l'activité commerciale, qui génère les produits permettant de remplir la mission sociale de l'établissement sans soutien financier de la collectivité, sera poursuivie dans le cadre du partenariat avec la société Generali Proximité Assurances, qui a pour but d'accroître la force de vente et d'étoffer la gamme de produits proposés à la clientèle ;

- l'activité sociale sera élargie du fait du récent positionnement de l'établissement en tant qu'acteur du microcrédit social personnel, les prêts attribués à ce titre bénéficiant de la garantie du Fonds de Cohésion Sociale créé par les pouvoirs publics ;

- au niveau des moyens à mettre en oeuvre pour que l'établissement conserve et améliore sa compétitivité, le principal chantier sera, outre celui du serveur central, le remplacement des logiciels informatiques, par un progiciel bancaire intégré évolutif, susceptible de traiter les opérations de plusieurs Caisses de Crédit Municipal et permettant ainsi de mutualiser les coûts de fonctionnement.

Le budget nécessaire à la réalisation de ces objectifs sera établi en fonction des dernières données économiques connues, ou prévisibles, à la fin de l'année 2006.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir me donner acte de la présente information.

M. G. GILLOT- Rapport 33.

M. G. GILLOT- Je tiendrai compte de ceux qui y travaillent, qui en sont administrateurs et qui sont encore présents.

Malgré l'heure tardive, permettez-moi, Monsieur le maire, de rappeler dans quel contexte évolue le Crédit municipal de Dijon : un contexte d'une concurrence farouche face à des poids lourds. Je ne sais pas si vous êtes conscients que le Crédit Agricole a déjà digéré le Crédit Lyonnais, que la Caisse d'Épargne est en train d'avaloir la Banque Populaire. Ces banques gagnent de l'argent avec leurs *hot billing*, font du *dumping* avec les crédits à la consommation, qui plus est avec des clients sociétaires. Voilà pour le contexte.

Pour le Crédit municipal, nous pâtissons -nous en bénéficions lorsque nous empruntons- des taux bas qui ne favorisent pas nos résultats. Il faut noter la disparition d'un échelon national, la conférence des crédits municipaux, qui permettait de mieux nous défendre devant Bercy qui ne veut plus de notre activité bancaire. S'il n'en reste que les gages, les municipalités devront faire face exclusivement à des déficits.

Pour autant, votre Crédit municipal est toujours numéro un en France, en surface et en résultats. Je remercie M. le Maire de me donner l'occasion de féliciter les collaborateurs du Crédit municipal malgré ses difficultés et de remercier les membres du Conseil d'administration qui ont eu l'honneur d'accueillir récemment M. Hélié.

Lecture de la délibération..

Pour l'activité sociale, je rappelle que les trois missions sociales sont toujours respectées à l'égard des clients, du CCAS, et du personnel.

M. LE MAIRE - Y a-t-il des observations ? Non.

Il est donné acte de ce rapport.